

**Arrondissement : GOURDON**

**Département du Lot**

**COMMUNE DE LE BASTIT**

**Compte-rendu de la séance du mardi 12 juillet 2016 à 21 h 00**

\*\*\*\*\*

Date convocation : 08 juillet 2016

Représentés : Michel MALAURIE par Hervé DESTREL

Absent : Cyril GARRIGUES

**Votants : 10**

Secrétaire(s) de la séance : Mireille DAVID

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation procès-verbal séance précédente du 13 juin 2016
- 2/ Dispositions spécifiques CANICULE : désignation d'un élu responsable
- 3/ Point sur carte communale
- 4/ Point réunion commission voirie Pôle Gramat/Padirac
- 5/ Questions diverses

**1/ APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 13 JUIIN 2016**

Mr le Maire apporte une précision aux élus au regard du Point 4 soit : "*renouvellement emploi contrat aidé*".

Le lendemain de la réunion du 13 juin, Mr Seixas a fait part de son départ à l'emploi occupé au 31 juillet soit en fin de contrat d'un an. Donc, pas de renouvellement de contrat et de ce fait, la délibération n'a pas été prise.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin, ce document est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES CANICULE : désignation d'un élu responsable**

Mr le Maire fait part d'un courrier de la Préfète nous rappelant les dates de la veille saisonnière "canicule" soit du 1er juin au 31 août, sauf si la situation météorologique justifiant de maintenir ce niveau d'activation au-delà de cette échéance.

Quatre niveaux d'alerte sont susceptibles d'être activés.

Mr le Maire propose de désigner un élu chargé de se déplacer auprès des personnes à risques, isolées, résident dans la commune, âgées ou handicapées.

Mme Brigitte Dufлот se charge de ce dossier. Un recensement de ces personnes sera mis à jour, document pouvant être à tout moment communiqué à la Préfecture.

**3/ POINT SUR CARTE COMMUNALE**

Mr le Maire informe les élus que la Fédération d'Electricité du Lot (la FDEL) nous a chiffré le coût de l'extention à réaliser dans la cas où nous réaliserons l'écobarri au Champ Barrat.

La part à charge de la commune serait de 6 760 € HT soit 40% du coût réel, les 60% par la FDEL; ceci uniquement dans le cadre d'une création d'écobarri par notre collectivité.

#### **4/ POINT REUNION COMMISSION VOIRIE POLE GRAMAT/PADIRAC**

Didier Angélibert donne les dernières décisions prises en réunion.

Pas de classement par catégorie pour le moment. Se fera en fin d'année par des agents de CAUVALDOR. Prévoir 1000 €/km/an/toute voirie confondue, classée et transférée.

Il faudra classer les bourgs et rues. Prévisions arrêtée de 3 000 €/km/rues et places - revêtement enrobé.

Les trottoirs seront à charge de la commune.

Quant aux chemins de randonnée qui font une boucle ainsi que les chemins de castine, à ce jour, pas de décision arrêtée.

#### **5/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **Inventaire petit patrimoine**

Sébastien Chambert annonce aux élus qu'il a terminé ce document.

##### **Restauration puits du fonds du Bastit**

Un devis de 8000 € a été chiffré par le service technique du Pôle Gramat/Padirac. Les travaux consistent à remonter 35 m environ de mur après avoir nivelé et nettoyé. Un semis de pelouse est prévu dans le chiffrage.

Didier Angélibert propose de donner les pierres nécessaires à la construction. Un fonds de concours de 4 000 € sera alloué par la CC CAUVALDOR. Les travaux seront réalisés par l'équipe du Pôle. Accord des élus sur ce principe.

##### **Travaux traversée village**

Mr le Maire informe les élus qu'à ce jour nous avons encaissé toutes les subventions allouées à ce programme.

Un bilan financier sera réalisé et présenté lors d'un prochain conseil.

##### **Toilettes sèches**

Véronique Hérion présente un devis de la Société I. CAG de Catus pour 2 400 € HT.

Cette élue accompagnée de Yves Larrauffie se proposent de se rendre à cette société afin de visualiser la qualité de la fabrication et de s'assurer de la praticité du nettoyage et de la désinfection de cette cabine.

##### **Réunion Zéro phyto du PNR**

Véronique Hérion s'est rendue récemment à cette rencontre à laquelle outillages et différentes façons de désherber ont été présentées.

##### **Intercommunalité Causse Central**

Lors de diverses manifestations, Mme la Préfète a confirmé à Mr Pradié Président de la CC du Causse de Labastide-Murat et à d'autres élus présents qu'elle réaliserait un passé outre pour la création de l'intercommunalité élargie de Labastide-Murat.

##### **Chemin randonnée**

Le chemin récemment ouvert et nettoyé par les participants de la commune lors de la matinée éco citoyenne du samedi 25 juin a été terminé par les chasseurs et quelques autres bénévoles. Damien Lemesle et Robert Samayoux ont aimablement mis à disposition leur girobroyeur qu'ils ont eux mêmes passés. Il est décidé d'interdire tout véhicule à moteur. Nous allons voir les modalités avec les services compétents pour la mise en place de l'arrêt.

Une signalétique est également prévue. Nous attendons quelques semaines afin de la faire concorder avec notre future communauté.

Une petite inauguration se fera dans le courant du printemps prochain.

### **Lac de Mège**

Mr le Maire informe les élus que Bernard et Gisèle DESTREL de Coujet donnent 2 grosses pierres pour agrémenter les abords de ce lac.

Nous sommes chargés de les placer afin qu'elle ne gênent pas lors de la tonte de l'herbe.

### **Charte ciel étoilé**

Mr le Maire fait part aux élus que la commune s'est engagée pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Pour cela, une charte communale doit être signée avec le PNR des Causses du Quercy à l'occasion de la Fête de la Nuit le dimanche 28 août 2016 à 10 H 30 à l'écomusée de Cazals.

Les élus intéressés par cette démarche sont invités à accompagner Mr le Maire.

### **Association Pays d'Art et d'Histoire**

Une conférence gratuite sur les ordres militaires aura lieu à la salle des fêtes de notre village le vendredi 9 septembre à 20 H 30. L'historien Yoan Mattalia évoquera leur histoire et le cadre de vie de ces communautés religieuses et s'intéressera également à la commanderie du Bastit.

### **Protection rapaces nocturnes**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Lot cherche des méthodes alternatives à la protection de 2 rapaces nocturnes : l'Effraie des clochers et la Chevêche d'Athéna.

Une stagiaire de la LPO contactera Mr le Maire pour s'informer si dans le bourg nous avons connaissance de ces oiseaux et dans l'affirmative, essayer de poser des nichoirs (clocher ou autre bâtiment) afin de les préserver et de recréer des sites de nidification.

Fin de séance.